

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2008

Étaient présents : MM. ANDRE Yves, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GAUTHERET Roger, LE BOT Pierre, MARCHISONE Hervé. Mmes BOCH Claudette, CHAZERAULT Brigitte et MOLLIEUX Sandra.

Absents : MM. BISAGNO Jean-Pierre et REVIGLIO Lucien.

Secrétaire : Mme Sandra MOLLIEUX _____

Comptes administratifs, comptes de gestion et affectation des résultats

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs et affectation des résultats :

CCAS : Dépenses = 2.114,20 €	Recettes = 3.197,50€	
	Excédent 2007 = 1.083,30 €	Affectation : en report de fonctionnement
Les Peupliers	Dépenses = 155.763,05 €	Recettes = 332.078,89 € en fonctionnement
	Dépenses = 155.763,05 €	Recettes = 0,00 € en investissement
	Excédent 2007 = 20.552,79 €	
	Affectation : Excédent de 176.315,84 € en F et déficit de 155.763,05 € en I	
Commune	Dépenses = 234.988,90 €	Recettes = 316.630,50 € en fonctionnement
	Dépenses = 283.667,47 €	Recettes = 362.489,33 € en investissement
	Excédent 2007 = 160.463,46 €	
	Dépenses = 258.162,00 €	Recettes = 166.036,00 € Restes à réaliser
	Affectation = 68.337,46 € en fonctionnement et 78.821,86 € en investissement	
	Et 13.304,14 € en réserves	

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2007 dressés par le Receveur Municipal.

Vote des taux d'imposition

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes.

	Bases	Taux	Produit	
TH	237.900	11.00	26.169	
FB	245.900	16.00	39.344	
FNB	2.500	115.66	2.891	
TP	303.800	15.02	45.631	TOTAL 114.035 €

Budgets primitifs

Le Conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2008 équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

CCAS	3.200 € en fonctionnement
Les Peupliers	418.642 € en fonctionnement - 365.085 € en investissement
Commune	361.501 € en fonctionnement - 656.710 € en investissement

Subventions

Le conseil vote à l'unanimité les subventions aux associations :

200€ à Vivre aux Chavannes et à l'ACCA ; 160€ à l'Echo des Montagnes ; 100€ à l'APEI de Maurienne, Comité Savoie Ligue contre le cancer, UAM et Tennis de Table de La Chambre ; 80€ à l'APA 73 ; 60€ au Comité Maurienne Souvenir Français et 50€ à la PEP 73

Personnel : emploi saisonnier

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe pour une durée de 3 semaines à l'indice brut 281.

Questions diverses

Le Conseil à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée par l'ONF concernant le passage de la conduite d'eau du captage de la source des Chavannes-Dessus et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.
- Décide de procéder à une consultation selon la procédure adaptée pour la dévolution de l'étude du schéma directeur d'eau potable, confiée à la DDAF la reproduction et la diffusion des dossiers de consultation au prix unitaire de 35€ et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces nécessaires.

Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la réunion du SI de la Halte garderie : la participation 2008 baissera compte tenu des bons résultats 2007.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 11 mars deux mil huit à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.